# Rappel de produit pour des raisons de sécurité

**Publication du 03/09/2026**

## FERTILTECH rappelle Sulfate de cuivre pentahydraté FertilTech : tous conditionnements concernés




- Noms des modèles ou références concernés : **sulfate de cuivre 750 g sulfate de cuivre 1.5 kg sulfate de cuivre 5 kg sulfate de cuivre 25 kg**
- Marque : **FertilTech**
- **Lot Les unités concernées par le rappel sont celles vendues entre le 23/03/2025 et le 20/07/2026**
- Conditionnements : **doypack ou sac**
- Date début/fin de commercialisation : **du 23/03/2025 au 20/07/2026**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Amazon**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de sulfate de nickel à une concentration supérieure au seuil autorisé pour la vente au grand public**
- Risques encourus par le consommateur : **Risque chimique**
- Description complémentaire du risque : **Le sulfate de nickel présent dans le produit est classé cancérogène par inhalation et toxique pour la reproduction. Il est demandé aux consommateurs de cesser d'utiliser le produit et de suivre les modalités de retour, d'échange ou de remboursement proposées.**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange, Autre (voir informations complémentaires).**

## CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Le consommateur peut choisir entre un échange contre un produit conforme ou le retour du produit avec remboursement intégral. Dans tous les cas, il est demandé de ne plus utiliser le produit. Coordonnées de contact : contact@fertiltech.fr**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre